

042-284210242-20190516-19-04-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2019 Notification : 09/05/2019



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 16 MAI 2019 -

DÉCISION N° 19 - 04 - 029

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 12 avril 2019 s'est réuni le jeudi 16 mai 2019 à partir de 15 heures 15 au centre d'incendie et de secours de Roanne, sis Place Dr Thiodet à Roanne.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

Présents:

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Georges DRU (Vice-président)
- Claude GIRAUD (Vice-président)
- Claude LIOGIER (membre du bureau)

Décision 7: La convention avec le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive Rhône-Alpes (CREPS) relative à l'organisation de formations.

Le centre de ressources, d'expertise, et de performance, sous l'égide de la Direction départementale de la cohésion sociale, a organisé une formation à destination des personnes titulaires du brevet d'état de maître-nageur sauveteur, qui conformément aux dispositions règlementaires, doivent périodiquement effectuer un recyclage en vue du renouvellement de leur certificat d'aptitude.

Dans le cadre de cette formation, un module relatif aux gestes professionnels de secours doit être dispensé. Le CREPS a donc sollicité le SDIS afin de mettre à disposition 2 formateurs de secourisme - sur leur temps de repos - ainsi que du matériel approprié pour assurer cette formation. Celle-ci se déroulera les 13 et 14 mai 2019 au centre nautique *Nauticum* de Roanne.







042-284210242-20190516-19-04-029-DE

Accusé certifié exécutoire

En contrepartie, l'organisme s'acquittera d'une somme de 1 formation.

Réception par le préfet : 20/05/2019 39 Jiji € 20/19 QUIF ces 2 jours de



Vu le rapport présenté par le Président, Le bureau prend la décision suivante :

Article unique:

Le bureau du conseil d'administration approuve le projet de convention avec le Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive Rhône-Alpes (CREPS) relative à l'organisation d'une formation prévue les 13 et 14 mai 2019 et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Georges ZIEGLER